



Février 2020

Nouveautés et bonifications des programmes de La Financière agricole

Financement

Garantie de prêt levier : garantie de prêt pouvant atteindre jusqu'à 100 000 dollars, sans prise de garantie mobilière ou immobilière

Programme d'assurance récolte (ASREC)

Nouvelles protections

- Plan de protection à risque unique contre la grêle pour les fraises en rangs nattés
- Céréales d'automne – Protection contre la mortalité hivernale (semis 2019)

Cultures maraîchères : nouveaux prix unitaires spécifiques offerts pour 13 cultures maraîchères biologiques (betterave, brocoli, chou-fleur, citrouille, concombre, courge, haricot vert ou jaune, laitue, maïs, oignon sec, poireau, tomate et zucchini)

Maïs-grain : l'option de prix de marché s'ajoute aux options de prix unitaires déjà offertes

Pommes de terre : admissibilité des petits calibres de pommes de terre à compter de l'année d'assurance 2020

Pommes de terre de semence : majoration du prix unitaire de 46 %

Pommes Plan-B : l'option de prix unitaire basé sur le prix du marché est maintenant offerte

Orge brassicole : les grains destinés au marché brassicole qui ne répondent pas aux critères de qualité de ce marché seront indemnisables en baisse de qualité

Rabais de contribution à l'ASREC : maximum de 2 500 \$ par exploitant qualifié pendant trois ans

Déclaration annuelle des récoltes par l'entremise d'un service transactionnel en ligne et possibilité d'être indemnisé sur la base de cette déclaration (céréales, maïs-grain et protéagineuses)

Zéro papier

Pour un accès rapide à vos documents en tout temps dans un environnement sécurisé.

[Je veux m'inscrire!](#)

Programme pour la réalisation d'études technico-économiques

Aide financière destinée aux associations de producteurs agricoles des secteurs non couverts par l'ASRA ou la gestion de l'offre

1 800 749-3646 | www.fadq.qc.ca

